

Concours des finances publiques (DGFIP) Tout pour l'oral

Nouvelle édition, revue et corrigée

Sylvain PEREIRA

Ouvrage dirigé par Laurence BRUNEL



Sommaire

AVANT-PROPOS	11
--------------------	----

PARTIE I

L'environnement professionnel et les métiers de la DGFIP.....	13
---	----

1 Les missions et l'organisation de la direction	17
1. Rappel historique	17
L'administration fiscale.....	17
L'administration des comptes publics.....	17
La fusion des deux administrations.....	18
2. Les missions fiscales	19
3. La gestion publique	20
4. Les missions transverses	21
5. L'organisation de la direction	22
La directrice générale et son adjoint.....	22
L'administration centrale.....	22
Les directions et services à compétence nationale	24
Le réseau des directions déconcentrées.....	25
Les services au sein des directions du réseau	26
6. Les autres services du ministère	27

Sommaire

2	Les enjeux de la direction	29
	1. Le maintien de la qualité de service	29
	2. La progression écologique	29
	3. Le virage numérique	30
3	Les métiers d'agent, de contrôleur et d'inspecteur	32
	1. Les personnels des finances publiques.....	32
	2. Les missions des agents	33
	3. Les prérogatives des agents	34
	4. Les moyens matériels	35
	5. Le métier d'agent administratif principal des finances publiques ...	36
	La formation initiale	36
	Les postes en sortie de scolarité.....	36
	La rémunération et les perspectives de carrière.....	36
	6. Le métier de contrôleur des finances publiques	37
	La formation initiale	37
	Les postes en sortie de scolarité.....	37
	La rémunération et les perspectives de carrière	38
	7. Le métier d'inspecteur des finances publiques.....	38
	La formation initiale	38
	Les postes en sortie de scolarité.....	39
	La rémunération et les perspectives de carrière	39
4	Le régime statutaire des personnels.....	40
	1. La réforme de la déontologie.....	40
	2. Les droits et obligations	40
	3. Le régime disciplinaire	43
	4. Les relations avec le public	44

5. Les relations entre collègues	45
6. Les relations avec la hiérarchie	45

PARTIE II

La forme de l'épreuve orale.....47

1 Connaître l'épreuve d'entretien avec le jury..... 51

1. Présentation de l'entretien avec le jury lors des concours de la DGFIP..... 51

Concours de catégorie C.....51

Concours de catégorie B.....52

Concours de catégorie A.....56

2. Le déroulement de l'épreuve orale avec le jury 59

3. La vocation de l'entretien 60

Qui est le candidat, quel est son parcours d'études et professionnel ?61

Qu'est-ce que le candidat pourrait apporter à l'administration et quel serait son degré d'implication ?61

Que recherche le candidat en se présentant à ce concours ?61

4. Les particularités de l'épreuve selon le concours, le grade et la branche..... 62

5. La mise en place d'entraînements réguliers 63

6. Statistiques des concours 64

2 Se familiariser aux retours du jury 66

1. La lecture des rapports de jury..... 66

2. La composition du jury..... 68

3. L'état d'esprit du jury..... 69

Sommaire

3	Savoir adopter le meilleur comportement	70
	1. Savoir écouter activement le jury	70
	2. Relever les éléments essentiels pour répondre aux questions.....	71
	3. Demander au jury de reformuler son propos	71
	4. Rester calme et réfléchir avant de répondre	72
	5. Rebondir lors des échanges	73
4	Réussir à mieux communiquer	75
	1. La communication verbale	75
	La clarté	75
	Le débit	76
	Le volume	77
	Le ton	77
	Le choix des mots	78
	Les tics verbaux	79
	2. La communication non verbale.....	79
	La posture	79
	L'apparence	80
	Les gestes	80
	Le regard	81
	Les expressions	81
	La respiration et les silences	81
	La distance	82
	3. Exemple de grille pour s'évaluer à l'oral.....	82
5	Savoir gérer son stress	84
	1. Maintenir son calme en toutes circonstances	84
	2. Les conseils pour diminuer le stress avant et pendant l'oral	84
	3. Savoir se détacher du concours après l'oral	86

PARTIE III

Le contenu de l'épreuve orale.....89

1	Exposer son parcours, ses motivations et ses aptitudes.....	93
1.	Première étape : respecter un plan de présentation.....	93
2.	Deuxième étape : savoir résumer son parcours et ses expériences ..	94
3.	Troisième étape : présenter ses motivations et son aptitude à exercer les fonctions	95
4.	Quatrième étape : relever son intérêt pour les finances publiques ..	96
	Pourquoi je veux rejoindre le service public ?.....	96
	Pour quelles raisons mon choix s'est-il orienté vers la DGFIP ?	97
	Quels sont les services ou directions qui m'intéressent en première affectation ?	97
2	Répondre aux questions du jury avec pertinence	98
1.	La structuration des réponses aux questions.....	98
2.	Les questions portant sur le parcours du candidat.....	99
3.	Les questions liées au savoir-être du candidat.....	100
4.	Les questions portant sur les motivations du candidat et ses aptitudes	101
5.	Les questions portant sur la connaissance du métier et de l'environnement professionnel	102
6.	Les questions relatives à l'environnement économique et financier	103
	Les définitions indispensables.....	104
	Les acteurs principaux	106
	Les réformes récentes.....	110
7.	Les questions portant sur les loisirs et les centres d'intérêt du candidat.....	112

Sommaire

8. Les questions de culture générale et d'actualité	113
9. Les questions embarrassantes	114
10. La question finale	115
3 Répondre aux mises en situation	116
1. La nature des questions de mise en situation	116
2. La typologie des questions	116
3. Se préparer aux mises en situation.....	117
4 Exemples de questions et de mises en situation	120
1. Liste de questions-réponses	120
Questions portant sur le parcours du candidat et ses aptitudes.....	120
Questions portant sur les motivations du candidat pour intégrer la DGFiP.....	122
Questions liées à la personnalité du candidat et à ses expériences personnelles	123
Questions portant sur la connaissance du métier et de l'environnement professionnel.....	125
Questions relatives à l'environnement économique et financier	127
Questions portant sur les loisirs et les centres d'intérêt du candidat	130
Questions de culture générale et d'actualité	131
2. Liste de mises en situation et résolutions	134
La prise de fonctions et l'arrivée dans un nouveau service.....	135
La conception du candidat sur sa manière de servir et ses limites..	136
La dénonciation de faits caractérisant une infraction pénale.....	137
La dénonciation d'un manquement constaté à une obligation de service	138
Les pistes de réflexion pour améliorer le fonctionnement d'un service	139

Les relations avec les collègues ou entre collègues	141
Les relations avec le public, usagers ou partenaires extérieurs	142
Les relations hiérarchiques, descendantes ou ascendantes.....	143
Le respect des obligations dues à la fonction	145

ANNEXES..... 147

1. Mémento de préparation à l'oral..... 147

À retenir	147
À ne pas faire	148

2. Conseils pour le jour de l'oral avec le jury..... 148

Avant de partir.....	148
Pendant le trajet.....	149
Avant d'entrer	149
Dans la salle	149
À la sortie.....	150

3. Les manuels de préparation aux concours des finances publiques..... 150



Avant-propos

Administration régaliennne, au cœur de la politique économique et financière de l'État, la Direction générale des finances publiques (DGFIP) recrute chaque année des centaines d'agents en vue de préserver la continuité d'exercice de ses missions avec la meilleure qualité de service.

Au cœur du processus de recrutement par voie de concours, l'épreuve orale d'entretien avec le jury est celle qui concentre le plus grand nombre de craintes chez les candidats. Elle représente à la fois un exercice de forme et un travail de fond, et nécessite par conséquent un entraînement régulier ainsi qu'une rigueur dans la préparation.

L'objet de cet ouvrage est de préparer efficacement l'épreuve orale des concours des finances publiques, organisés par la DGFIP. Il englobe les concours d'agent, de contrôleur et d'inspecteur des finances publiques, de la branche généraliste et des branches spécialisées.

Souvent jugées globalement moyennes par les jurys, les prestations des candidats font apparaître un niveau très homogène qui ne permet pas de distinguer leur personnalité, leurs compétences ou leurs qualités. Parfois trop classiques, d'autres fois pas assez structurées, les présentations manquent d'originalité ou de pertinence. À travers ce guide, le candidat est invité à prendre connaissance du cadre de l'oral, afin de correspondre aux attentes du jury en mettant en avant ses points forts et son intérêt pour intégrer la DGFIP.

La nature de l'épreuve, consistant en un entretien de recrutement et supposant des échanges nourris avec le jury, est également incomprise de la plupart des candidats. Avec ce manuel, le candidat est convié à repenser l'épreuve comme l'étape la plus importante du processus de sélection, qui nécessite des connaissances globales de la DGFIP et du positionnement dans le grade auquel il envisage d'être titulaire.

Le livre est organisé en trois parties :

- la première partie consiste en une présentation de l'environnement professionnel et des métiers des finances publiques. D'un rappel historique sur la construction et la réforme de la DGFIP à un point sur les fonctions exercées au sein de cette administration et la notion de fonctionnaire d'État, l'ouvrage reprend les éléments essentiels pour ne pas commettre d'erreur grossière lors de l'entretien ;
- la deuxième partie se concentre sur la forme de l'épreuve. Elle commence par un exposé de l'oral d'admission et se poursuit avec une familiarisation aux attentes du jury. Puis, elle délivre les clés pour adopter le comportement le plus adapté à l'intégration d'un corps de personnels de la DGFIP. Des conseils sur la communication verbale, non verbale et la maîtrise du stress sont également prodigués afin de ne pas envoyer un mauvais signal au jury lors de l'entretien ;
- la troisième et dernière partie expose le contenu de l'oral. Elle reprend les étapes à respecter pour réussir l'entretien et se mettre en valeur lors des échanges avec le jury. Enfin, une typologie des questions posées ainsi que des mises en situation sont proposées en vue de parfaire l'entraînement des candidats.

L'ouvrage donne ainsi aux candidats admissibles toutes les chances de passer la dernière ligne droite pour intégrer la DGFIP et, plus largement, l'administration publique. Il sert également aux candidats désireux d'évoluer au sein des finances publiques et qui seront de nouveau confrontés à cet exercice dans la poursuite de leur carrière.

L'auteur

PARTIE I

L'environnement professionnel et les métiers de la DGFIP

- ❶ Les missions et l'organisation
de la direction..... 17
- ❷ Les enjeux de la direction.....29
- ❸ Les métiers d'agent, de contrôleur
et d'inspecteur32
- ❹ Le régime statutaire des personnels.....40

La connaissance de l'environnement professionnel et des métiers exercés à la DGFIP est essentielle pour réussir l'épreuve orale. Ce sont les candidats les plus curieux de connaître l'organisation de la direction, son actualité et ses agents qui confortent le jury dans son choix. Cela n'exclut pas une connaissance plus globale de la notion de fonctionnaire, qui est indispensable à l'intégration de toute administration publique.

1 Les missions et l'organisation de la direction

1. Rappel historique

L'administration fiscale

S'il est complexe de ne garder qu'une seule date de création de l'administration des finances publiques en France, il est certain que la fiscalité a notamment pour ancêtre l'impôt qui a pris une forme très diverse au Moyen Âge, comme la dîme, la taille ou la gabelle. Fruit de nombreux émois, la convocation des états généraux, réunis le 5 mai 1789, en raison du déficit budgétaire important, atteste l'importance du consentement du peuple dans la levée de l'impôt et les réformes fiscales.

L'administration fiscale moderne résulte de la fusion de trois directions générales depuis le décret du 16 avril 1948 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère des Finances : celle des contributions indirectes, des contributions directes et de l'enregistrement. Le décret du 2 novembre 1998 relatif à la Direction générale des impôts (DGI) consacre la compétence de cette administration pour la conception et l'élaboration des textes législatifs et réglementaires concernant la fiscalité, le contrôle des impôts, droits, cotisations et taxes, ou encore la représentation du ministère dans les négociations internationales en matière fiscale.

L'administration des comptes publics

À l'origine Trésor royal, puis Trésor public depuis la Révolution, la nécessité d'une administration chargée de la gestion des comptes publics apparaît à la chute de l'Ancien Régime. La fonction de ministre du Trésor public est

L'environnement professionnel et les métiers de la DGFIP.....

créée en 1801 et les ministères des Finances et du Trésor sont fusionnés en une seule administration sous l'ordonnance du 13 mai 1814.

La comptabilité publique moderne résulte de la création de la Direction générale de la comptabilité publique par le décret du 16 mai 1863. Après plusieurs modifications relatives à ses attributions et à sa dénomination, le décret du 2 novembre 1998 relatif à la Direction générale de la comptabilité publique (DGCP) consacre la compétence de cette administration pour le recouvrement des impôts directs et autres recettes publiques, la tenue de la comptabilité de l'État, ou encore la gestion financière et comptable des collectivités territoriales et des établissements publics.

La fusion des deux administrations

Réforme au cœur de la révision générale des politiques publiques (RGPP), la fusion de la DGI et de la DGCP dans un but de simplification et de rationalisation de l'action publique a été actée par le décret du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des finances publiques, en son article 1^{er}. L'intérêt de la réforme consiste avant tout à créer un guichet unique pour les contribuables et les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics.

Deuxième plus grande administration civile de l'État, avec 95 000 agents en 2024¹, dotée d'un budget annuel d'environ 8 milliards d'euros en 2025², la DGFIP concentre des moyens en personnels et matériels importants et se situe au cœur de la politique économique et financière de l'État. Elle a cependant fait l'objet de récentes recommandations afin d'améliorer la qualité de service et de réduire ses coûts³. La Cour des comptes recommande notamment de revoir le périmètre des missions de la direction, de rationaliser les activités effectuées pour le compte des collectivités territoriales,

1. Selon le rapport d'activité 2024 de la DGFIP.

2. Le programme 156 – Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local, qui est alloué à la DGFIP, prévoit 8,26 milliards d'euros en autorisation d'engagement pour 8,21 milliards d'euros en crédits de paiement dans le projet de loi de finances pour 2025.

3. Cour des comptes, « La DGFIP, dix ans après la fusion, Une transformation à accélérer », rapport public thématique, juin 2018.

..... Les missions et l'organisation de la direction

ou encore d'accélérer les mutations engagées, à l'image de la transition numérique. Plus récemment, l'augmentation des crédits sur la mission gestion des finances publiques fait l'objet d'un constat : celui d'une difficulté à tenir les engagements de stabilisation avec une programmation budgétaire supérieure aux prévisions triennales de 2023 à 2025⁴. Ces éléments témoignent des changements permanents auxquels la DGFIP est confrontée afin de s'adapter aux mutations de la société et de l'action publique, tout en maîtrisant ses dépenses dans un contexte budgétaire contraint.

2. Les missions fiscales

En premier lieu, la DGFIP a pour mission la conception et l'élaboration des textes de loi ou de règlement relatifs à la fiscalité, ainsi que les instructions générales qui interprètent le droit fiscal, nécessaires à leur application. Celle-ci est notamment exercée par la Direction de la législation fiscale (DLF). En deuxième lieu, la DGFIP est compétente pour établir l'assiette des impositions, assurer leur recouvrement, ainsi que représenter l'État en matière de contentieux fiscal devant les juridictions. Ces fonctions sont avant tout exercées par les services des impôts des particuliers (SIP), les services des impôts des entreprises (SIE) et les pôles de recouvrement spécialisé (PRS). En troisième lieu, la DGFIP veille à mettre en œuvre le contrôle des impôts, droits, cotisations et taxes de toute nature, tout en assurant leur recouvrement, ainsi que celui des autres recettes publiques. Prenant la forme d'un contrôle fiscal, cette mission est notamment assurée par les services de recherche et de contrôle, notamment les brigades de vérification au sein des directions locales, départementales, régionales, spécialisées et nationales.

4. Commission des finances du Sénat, Rapport général n° 18 pour 2023-2024, tome III, annexe 15, volume 1 déposé le 25 novembre 2023 sur le projet de loi de finances pour 2024 : Gestion des finances publiques – Crédits non répartis – Transformation et fonction publiques.

Plus récemment, le déploiement depuis 2021 de 6 pôles nationaux de contrôle à distance (PNCD) dont 5 pour les particuliers et 1 pour les professionnels, témoigne de la mutation des moyens de contrôle de la DGFIP. Ces nouvelles structures ont pour fonction d'exploiter des anomalies simples et ciblées par data-mining, une technique d'analyse de masse des données fiscales des contribuables.

3. La gestion publique

La première fonction de la direction, en matière de gestion publique, est de prendre en charge le contrôle et le paiement des dépenses de l'État, ainsi que le recouvrement des recettes non fiscales. Elle contrôle également la production et la qualité des comptes de l'État, sous le pilotage des bureaux 2FCE en administration centrale. Ses travaux font notamment l'objet d'audits de l'Inspection générale des finances (IGF) et de contrôles réguliers de la Cour des comptes.

La deuxième fonction est de recouvrer les recettes, payer les dépenses et tenir la comptabilité des collectivités territoriales et organismes publics. La DGFIP assure également aux collectivités un haut niveau de conseils relatifs à leur gestion publique locale, notamment financière, grâce à son réseau de conseillers aux décideurs locaux. Ces missions sont supervisées par les bureaux du service GPLABE à Bercy, qui assurent notamment la conduite de la stratégie relative aux activités bancaires et aux moyens de paiement, la maîtrise d'ouvrage de la gestion financière locale et hospitalière ou la participation à la numérisation des échanges entre les différents acteurs institutionnels.

La troisième fonction sur le volet gestion publique est d'évaluer, de gérer et de céder des biens qui appartiennent au domaine de l'État, qu'ils soient publics ou privés. Les biens mobiliers relèvent de la compétence de la Direction nationale d'interventions domaniales (DNID), alors que les biens immobiliers relèvent de la Direction de l'immobilier de l'État (DIE), qui a pour